

SAINT HIPPOLYTE DE CATON

30360

P.L.U

PLAN LOCAL D'URBANISME

ZONAGE

Centre

4b2

Éch:1/2500

PLU	ELABORATION	21 Février 2002	4 Février 2009	5 Octobre 2010
1	ère MODIFICATION			24 Novembre 1992
POS	ELABORATION	6 Mars 1986	22 Février 1988	5 Septembre 1991
PROCÉDURE	PRESCRIPTION	DELIBERATION	arrêtant le projet	APPROBATION

A. LAMY - Y. LE HÔ - J.L. FULCRAND - Urbanistes - Architectes Dplg - Tarsacon 13150 - 04.66.58.44.28 - Nîmes 30000 - 04.66.21.83.87

Légende:

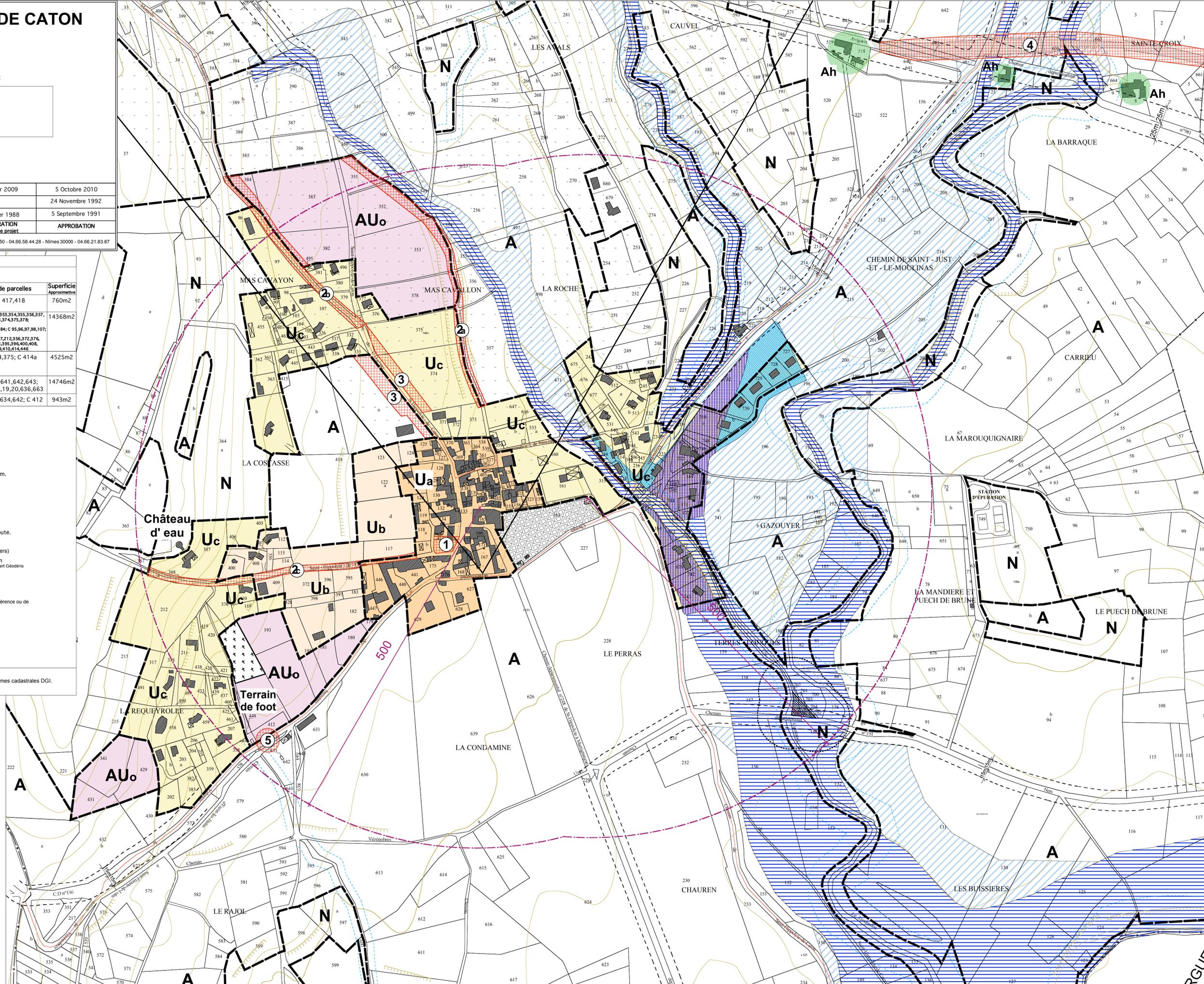
Emplacement réservé:					
Affectation	Bénéficiaire	Lieu dit	N° de parcelles	Superficie Approximative	
1	Équipement public et parking.	Commune	Village	C 417,418	760m ²
2	Élargissement de voie.	Commune	2a) Mas Cavallon; 2b) Mas Cavayon; 2c) La Requeyrolle	A 351,352,353,354,355,356,357,373,374,375,376; A 382,383,384; C 95,96,97,98,107; C 114,117,121,235,372,376,387,388,393,396,400,406,409,410,414,446	14368m ²
3	Élargissement de voie, aménagement urbain et parking.	Commune	Mas Cavayon	A 374,375; C 414a	4525m ²
4	Déviation.	C.G	Sainte - Croix	A 640,641,642,643; B1 1,2,3,19,20,636,663	14746m ²
5	Carrefour.	C.G	La Requeyrolle	B2 633,634,642; C 412	943m ²

- Zonage.
- Bâti concerné par la zone Ah.
- Lagunage et son périmètre de sécurité de 50m.
- Espace boisé classé.
- Périmètre de protection du château et son jardin de 500m.
- Marge de recul de part et d'autre des berges:
 - 50m pour la Candouillère,
 - 30m pour le ruisseau des Troubadours,
 - 15m pour le valat de Couranel,
 - 10m pour les autres valats et ruisseaux.
- Marge de recul de 15 ou 25m par rapport à l'axe de la route.
- PERMIS D'EXPLOITATION de Montels (anciens travaux miniers)
- Zone présentant des aléas probables de mouvement de terrain carte établie à partir d'un document de la DRIRE Languedoc-Roussillon - Expert Géodésiens

P.P.R.I. du Gardon Amont - Ministère de l'écologie du Développement et de l'Aménagement Durable - approuvé le 3 juillet 2008

- R-NU Zone non urbanisée (naturelle ou agricole), exposée à un aléa résiduel en cas de crue supérieure à la crue de référence ou de dysfonctionnement hydraulique.
- NU Zone inondable non urbanisée (naturelle ou agricole), d'aléa indifférencié (modéré à fort).
- R-U Zone urbanisée exposée à un aléa résiduel en cas de crue supérieure à la crue de référence ou de dysfonctionnement hydraulique.
- M-U Zone urbanisée inondable par un aléa de référence modéré.

Notes:
- Le fond cadastral est présenté à titre indicatif et ne correspond pas aux normes cadastrales DGI.
- Les courbes de niveaux ne sont représentées qu'à titre indicatif.



1 Ha